

Note de service



Nouvelles informations et rappels concernant la rougeole

Destinataire	Tous les employés du CISSS de la Montérégie-Est
Émetteur	Marie-Claude Racine, chef de service Gestion de la présence au travail
Date	Lundi 25 mars, 12:19

Le ministère de la Santé et des Services sociaux nous informe que des cas de rougeole sont actuellement déclarés dans différentes régions du Québec. La rougeole est aussi présente dans de nombreux pays, ce qui permet de penser que le Québec est à risque d'une augmentation de cas pour quelques mois.

La rougeole est très contagieuse. Elle peut être grave, surtout pour les jeunes enfants, les femmes enceintes non immunisées et les personnes avec un système immunitaire faible.

Travailleuses enceintes

Les travailleuses enceintes ne doivent pas donner de soins à un cas suspecté ou confirmé de rougeole même si celles-ci sont considérées protégées contre la maladie. Les recommandations applicables du Programme de maternité sans danger actuelles demeurent les mêmes pour le moment.

Isolement des contacts non protégés contre la rougeole


Veillez noter que les employés non protégés adéquatement contre la rougeole qui auront eu un contact à risque avec un cas devront s'isoler pour une période pouvant aller jusqu'à 21 jours et devront utiliser leur banque de maladies ou autres congés durant cette période.

Les employés adéquatement protégés n'auront pas à s'isoler à la suite d'un contact avec un cas sauf s'il y a apparition de symptômes. Notez que si un employé contracte la rougeole, les règles de rémunération de l'assurance salaire ou de la CNESST s'appliqueront selon le cas, peu importe son statut vaccinal.

Vaccination

Nous demandons à tout le personnel né après 1970 de vérifier leur carnet de vaccination afin de confirmer leur statut de protection contre la rougeole. Nous recommandons à toutes les personnes qui ne sont pas considérées comme protégées de se faire vacciner le plus rapidement possible.

Au Québec, un travailleur de la santé est considéré protégé si :		Exemples de noms de vaccins de rougeole
Né depuis le 1 ^{er} janvier 1970	Avoir reçu 2 doses de vaccin (à partir de l'âge de 12 mois)	<ul style="list-style-type: none"> • Priorix • Priorix-Tetra • MMR II • ProQuad
Né avant 1970	Considéré comme protégé, même sans vaccin	<ul style="list-style-type: none"> • Attenuvax • Moru-Viraten • Rimevax
À n'importe quel âge	Avoir déjà eu la rougeole et avoir une preuve (certificat médical ou prise de sang)	<ul style="list-style-type: none"> • RRO • Trivirix • Vaccin antirougeoleux

Vous n'avez pas en votre possession votre carnet de santé ou avez des questions concernant votre statut vaccinal? Écrivez à l'adresse courriel carnet.vaccin.cisssme16@ssss.gouv.qc.ca . Veuillez mentionner votre nom, votre numéro d'assurance maladie et spécifiez que vous êtes un employé du CISSSME.

Pour recevoir le vaccin gratuit, vous pouvez prendre un rendez-vous sur Clic-Santé ou appelez au [1 877 817-5279](tel:18778175279) ou au [1 877 644-4545](tel:18776444545).

Contact avec un cas ou symptômes de rougeole

Si vous pensez être atteint de la rougeole ou avez été en contact avec un cas, nous vous invitons à aviser rapidement votre gestionnaire ainsi que le Service de la gestion de la présence au travail en remplissant le formulaire suivant :

[Formulaire de communication avec le service RHinfocovid du CISSSME](#)

Vous pourrez ainsi obtenir les consignes appropriées à votre situation.

Merci de votre précieuse collaboration

© CISSS de la Montérégie-Est

- [Politique de confidentialité](#) [Accessibilité](#) [Nous joindre](#)



© CISSS de la Montérégie-Est, 2023